

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE EX MOVERE FESTIVAL

By la **COMPAGNIE CORPS ITINERANTS**

## **PREAMBULE**

Le présent service de billetterie est réalisé par l'association Compagnie Corps Itinérants

Siège social : 1 Bis Rue Fouques 34000 Montpellier – France

Présidente de l'association : Océane Cros

Hébergeur du Site : OVH

Téléphone : 07 66 15 14 40

Assurance de responsabilité civile professionnelle : MAIF contrat 4069664D

Les présentes conditions ont été mises en ligne le 03/01/2023.

Il est préalablement précisé que les présentes conditions générales de vente régissent exclusivement les ventes de billets sur le présent site – Ex Movere Festival : <https://exmoveredance.com/>;

Ces conditions générales peuvent être complétées par des conditions particulières imposées par l'organisateur qui sont, le cas échéant, renseignées à minima dans le descriptif de l'événement et rappelées dans l'e-mail de confirmation de commande, voire en tout ou partie sur le billet.

L'utilisation du Site, de toute fonctionnalité du Site implique l'acceptation expresse, préalable, pleine et entière par le Client des présentes Conditions Générales de Vente. Le non-respect par le Client des obligations souscrites aux termes des présentes Conditions Générales, et en particulier en cas de fraude ou de toute tentative de fraude, de revente de billets et de tout incident de paiement du prix d'une commande pourra entraîner l'annulation des billets sans remboursement, voire la suspension de l'accès au service en fonction du degré de gravité des agissements en cause. En conséquence, Compagnie Corps Itinérants se réserve le droit de refuser toute commande d'un client avec lequel existerait un tel litige.

## **ARTICLE 1 – PRIX**

**1.1** Le prix des billets de spectacles (valeur faciale) est indiqué au recto du billet en Euro Toutes Taxes Comprises.

**1.2** Les billets demeurent la propriété de l'organisateur de l'événement jusqu'à l'encaissement total et définitif du prix par la Compagnie Corps Itinérants.

## **ARTICLE 2 – PAIEMENT**

### **2.1** Dispositions générales

Toutes les commandes quel que soit leur lieu d'émission sont payables en euros.

La validation de la commande emporte l'obligation pour le client de payer le prix indiqué par le montant total du panier.

Le paiement des billets par le client sur le Site s'effectue exclusivement par les moyens de paiement suivants et définis lors de l'achat : cartes bancaires des réseaux CARTE BLEUE / VISA / MASTERCARD.

Le compte bancaire du client sera débité du montant de la commande, dès la validation finale de la transaction.

Un justificatif de paiement sera automatiquement consultable par le client, à l'issue de la transaction, sur la page de confirmation de la commande mais également par e-mail.

### **2.2** Sécurisation des paiements

Les paiements électroniques effectués dans le cadre des transactions réalisées sur le Site sont sécurisés, par utilisation du procédé de cryptage SSL (Secure Sockets Layer).

## **ARTICLE 3 – LUTTE CONTRE LA FRAUDE**

Afin de lutter contre la fraude, notamment par carte bancaire, Compagnie Corps Itinérants se réserve le droit d'utiliser les données personnelles du client pour le contacter, lui demander la communication de sa pièce d'identité et, le cas échéant, d'annuler le(s) billet(s) commandé(s).

## **ARTICLE 4 – TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES**

Pour obtenir des informations détaillées sur la collecte, le traitement et le transfert des données personnelles sur le Site, les Clients sont invités à consulter la page Politique de protection des données personnelles.

L'association a nommé un délégué à la protection des données personnelles (DPO) dont l'adresse mail est [corpsitinerants@gmail.com](mailto:corpsitinerants@gmail.com).

### ***4.1 Collecte et finalité des données personnelles***

Lors de la passation de la commande, Compagnie Corps Itinérants est amené à collecter auprès du client certaines informations et données à caractère personnel telles que notamment nom et prénom, adresse e-mail, numéro de téléphone mobile sans que cette liste ne soit limitative.

Les informations et données concernant le client sont nécessaires à la réception de newsletter, et/ou à la gestion de la commande et de la relation commerciale. Les informations et données sont également conservées à des fins de sécurité et afin de respecter les obligations légales et réglementaires de conservation des données. Par ailleurs, elles permettent à la Compagnie Corps Itinérants d'améliorer et de personnaliser les services proposés et les informations adressées au client.

Ces données seront utilisées dans le cadre du traitement et du suivi de la commande du client, ainsi que dans l'hypothèse d'un éventuel report ou annulation de l'événement correspondant.

Le client accepte que l'association Compagnie Corps Itinérants, avertie par l'organisateur d'un évènement, de toute décision affectant les conditions de déroulement dudit évènement (telle qu'annulation, report, modification du lieu d'organisation), utilise les coordonnées qu'il aura fournies Compagnie Corps Itinérants dans le cadre de sa commande, à l'effet de l'informer desdites modifications, ainsi que de la marche à suivre.

Le client accepte que l'association Compagnie Corps Itinérants, utilise ses données afin d'envoyer des newsletters.

#### **4.2 Destinataires des données**

Dans le cadre du traitement et du suivi de la commande, pourront avoir accès à ces données les entreprises avec lesquelles Compagnie Corps Itinérants est contractuellement liée et qui se sont engagées à en assurer la plus stricte confidentialité (organisateur de l'Évènement, point de vente externe auprès duquel la commande a été passée, prestataires techniques, etc.). Peuvent également avoir accès à vos données les autorités si elles en font la demande.

#### **4.3 Consentement du client**

Le client pourra, s'il le souhaite, autoriser l'association Compagnie Corps Itinérants à lui adresser ses lettres d'information et à l'informer des futurs Évènements organisés par ses partenaires, par SMS ou par courrier électronique.

Le client peut également, s'il le souhaite, recevoir par SMS ou par courrier électronique des propositions commerciales des partenaires auxquels Compagnie Corps Itinérants est lié par contrat (organisateur, sites affiliés notamment). S'il souhaite ultérieurement ne plus recevoir d'informations de Compagnie Corps Itinérants et de ses partenaires, le client devra se désinscrire au moyen de la procédure suivant obligatoirement la communication.

#### **4.4 Droits d'opposition, d'accès, de rectification, de portabilité**

Conformément à la réglementation applicable, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Vous pouvez exercer ces droits, qu'ils soient relatifs aux traitements réalisés par Compagnie Corps Itinérants ou par les partenaires organisateurs, en adressant une demande : [corpsitinerants@gmail.com](mailto:corpsitinerants@gmail.com) . Pour pouvoir répondre précisément à votre demande, nous vous remercions également de bien vouloir préciser les traitements et/ou données concernés par votre demande. Afin d'assurer la sécurité des opérations, des contrôles d'identité pourront être effectués par Compagnie Corps Itinérants

Si vous possédez un compte client, vous pouvez également demander la suppression de vos données personnelles depuis ce dernier, après vous être connecté, en cliquant sur le bouton prévu à cet effet.

Notez que nous sommes tenus de conserver les informations liées à vos transactions et à votre demande de suppression de données personnelles pendant les durées de prescription légale afin d'être produites en cas de contrôle ou de contentieux.

Nous donnerons suite à votre demande dans un délai maximal d'un mois, ou de deux mois si la complexité de la demande ou le nombre de demandes en cours le requiert, sous réserve que votre demande ne soit pas manifestement infondée ou abusive.

#### **4.5 Liste d'opposition au démarchage téléphonique**

Compagnie Corps Itinérants est amené à collecter le numéro de téléphone des clients lors de la création d'un compte et/ou de la passation d'une commande de billets sur le Site ou lors de l'inscription au stage intensive.

Cette collecte est exclusivement destinée à la bonne réception des commandes/inscription et à la relation commerciale, conformément aux dispositions de l'article 4.2. Sans préjudice de ce qui précède, il est rappelé que les clients sont en droit de demander à être inscrit sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique, Bloctel, laquelle est gérée par la société OPPOSETEL dans le cadre d'une délégation de service public.

Vous disposez également d'un droit de réclamation qui peut être déposée auprès de la CNIL, autorité compétente sur le territoire français, en ligne sur le site internet [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr) ou par écrit au 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75 334 Paris Cedex 07.

## **ARTICLE 5 – VALIDATION DE LA COMMANDE – ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES**

Avant de confirmer sa commande de billets, le client déclare accepter les présentes conditions générales de vente, pleinement et sans réserve, en cochant une case prévue à cet effet.

Sauf preuve contraire, les données enregistrées par l'association Compagnie Corps Itinérants représenteront la preuve des transactions passées sur le Site, par le client.

## **ARTICLE 6 – MAIL DE CONFIRMATION ET LIVRAISON DES BILLETS**

6.1 Dès la confirmation de l'achat, le client recevra un mail de confirmation de commande valant facture d'achat.

6.2 Le mail de confirmation d'achat fait office de billet pour le festival (à imprimer et à présenter le jour de l'évènement).

6.3 En acceptant les présentes conditions générales de vente, le client accepte également les conditions d'utilisation des billets e-ticket.

Le e-ticket nécessite la possession d'une imprimante, afin d'être en mesure d'imprimer le titre sur une feuille blanche, de format A4. Le client pourra indifféremment imprimer son billet en noir et blanc ou en couleur.

## **ARTICLE 7 – CONTRÔLE DES BILLETS**

Selon les dispositions prises par l'organisateur au regard de l'administration fiscale, en particulier pour les manifestations sportives, l'organisateur pourra remettre au client, à l'issue de ce contrôle, un billet standard à 2 souches.

### **7.1 Contrôle des billets**

Le contrôle des billets sera effectué par les bénévoles, sous sa responsabilité, lors de l'entrée audit événement. Dans le cas où plusieurs achats ont été effectués via le Web chaque achat donnera lieu à la création d'un billet.

Le code place permet l'identification de l'acheteur et l'accès au détail de sa commande.

Chaque code place ne peut être présenté qu'une seule fois au point de contrôle.

### **7.2 Contrôle de l'identité**

L'organisateur se réserve le droit de contrôler l'identité du client à l'entrée du lieu où se déroule l'Évènement. Le client devra donc obligatoirement être muni d'une pièce d'identité officielle, en cours de validité et avec photo : carte d'identité, passeport, permis de conduire ou carte de séjour.

### **7.3 Contrôles de sécurité**

A la discrétion de l'organisateur, ce dernier pourra décider de soumettre les détenteurs de billets à des contrôle de sécurité (contrôle des sacs, détecteurs, etc.).

### **7.4 Contrôles sanitaires**

L'accès au spectacle pour lequel vous détenez un billet ou la présence au stage intensive peut être soumis au respect d'un protocole sanitaire défini par le gouvernement, et notamment au contrôle de votre pass sanitaire ou vaccinal.

Il est de votre responsabilité de consulter, au moment de votre achat et avant de vous rendre à l'évènement, le site du gouvernement afin de prendre connaissance des conditions et exigences du dispositif et de leurs éventuelles mises à jour, et de vous assurer de la conformité des justificatifs que vous devrez produire lors du contrôle d'accès. Au jour de la publication des présentes conditions générales, ces dernières sont disponibles ici : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>. Elles pourront évoluer en fonction de la situation sanitaire, et être complétées par d'autres informations officielles qu'il vous appartiendra de consulter.

## **ARTICLE 8 – UTILISATION ET VALIDITÉ DES BILLETS POUR LE FESTIVAL EX MOVERE**

### ***8.1 Revente de billet***

Chaque billet est personnel et ne peut être revendu que dans le respect de la loi du 12 mars 2012 n° 2012-348 sur l'Organisation des manifestations sportives et culturelles, laquelle interdit, sous peine de sanctions pénales, de vendre de manière habituelle des billets pour des manifestations culturelles ou sportives, sans autorisation expresse de l'organisateur ou du propriétaire des droits d'exploitation.

### ***8.2 Reproduction de billet***

Il est strictement interdit de reproduire, dupliquer ou contrefaire un billet de quelque manière que ce soit. La reproduction de billets est interdite et ne procurerait aucun avantage.

L'organisateur peut refuser l'accès au lieu où se déroule l'Évènement s'il se rend compte que plusieurs impressions ou reproductions d'un billet imprimable sont en circulation et qu'un accès au lieu de l'Évènement a déjà été accordé au porteur d'une impression ou d'une reproduction.

L'organisateur n'étant pas obligé de vérifier l'identité de la personne en possession du billet imprimable à domicile, ni de vérifier l'authenticité du billet imprimable à domicile dans la mesure où la copie du billet imprimable à domicile ne peut être détectée de manière certaine ; seule la première personne présentant le billet ou une reproduction de celui-ci sera admise à accéder au lieu où se déroulera l'événement. Cette personne est présumée être le porteur légitime du billet.

Dans cette hypothèse, si la personne détentrice d'un billet imprimable à domicile se voit refuser l'accès au lieu où se déroule l'Évènement, elle n'aura droit à aucun remboursement du prix payé.

La personne qui a reproduit le billet et l'utilisateur de la copie du billet sont passibles de poursuites pénales.



### **8.3 Validité du billet**

Le billet est uniquement valable pour l'événement qu'il concerne, à la date, l'heure et aux conditions figurant sur le billet. Ce titre doit être conservé jusqu'à la fin de l'événement.

## **ARTICLE 9 – RÉTRACTATION, REMBOURSEMENT ET ANNULATION**

### **9.1 Champ d'application**

Les présentes conditions de rétractation, de remboursement et d'annulation sont applicables à tous les billets vendus sur le Site.

### **9.2 Droit de rétractation**

Par application à l'article L.221-28 du Code de la consommation, les billets de spectacle ne font pas l'objet d'un droit de rétractation.

### **9.3 Remboursement et échange**

A compter de leur achat par le client, le ou les billets ne peuvent être ni échangés, ni remboursés (sauf dans les cas d'annulation décrits à l'article 13.4), même dans l'hypothèse dans laquelle le billet n'aurait pas été utilisé par le client.

### **9.4 Annulation ou report d'un événement**

En cas d'annulation ou de report d'un événement, le remboursement du prix du Billet n'interviendra qu'en faveur de l'acquéreur initial.

En outre, les demandes de remboursement doivent, pour être recevables et traitées par la Compagnie Corps Itinérants, être formulées dans un délai maximum de 2 mois suivant l'annulation ou le report de l'Événement (festival ou stage), sauf condition plus restrictive imposée par l'organisateur de l'événement. Le cas échéant, Compagnie Corps Itinérants en informera les clients par e-mail.

En cas de report de l'événement, le remboursement éventuel du billet ou son échange sera soumis aux conditions particulières de la Compagnie Corps Itinérants. En tout état de cause, l'échange du billet ne se fera qu'en faveur de l'acquéreur initial contre remise du billet.

## **ARTICLE 10 – RESPONSABILITÉ**

### **10.1 Responsabilité de la Compagnie Corps Itinérants**

L'association Compagnie Corps Itinérants est responsable, à l'égard de ses clients, de la bonne exécution des obligations lui incombant résultant des contrats conclus à distance, conformément à l'article L.221-15 du Code de la Consommation. Elle répond notamment des traitements de données personnelles qu'elle effectue, des opérations de gestion des transactions et des commandes, du service après-vente et de l'émission des billets.

Compagnie Corps Itinérants décline toute responsabilité en cas d'indisponibilité du service résultant d'un cas de force majeure, notamment :

- Anomalies quelconques du matériel informatique du client
- Faits imprévisibles et insurmontables d'un tiers au contrat
- Indisponibilité du réseau internet

### **10.2 Responsabilité en cas de perte ou vol du billet**

Compagnie Corps Itinérants n'est pas responsable en cas de perte, vol ou utilisation illicite du Billet.

En outre, il est précisé que la Compagnie Corps Itinérants n'est en aucun cas tenue de donner suite aux demandes d'édition de duplicata en cas de perte ou de vol du billet.

## **ARTICLE 11 – SERVICE CLIENTS, MÉDIATION ET RÈGLEMENT DES LITIGES**

### **11.1 Service clients**

Si vous avez une question suite à une commande, vous pouvez contacter le service après-vente de la Compagnie Corps Itinérants par courrier électronique : [corpsitinerants@gmail.com](mailto:corpsitinerants@gmail.com) ou par téléphone en appelant le +33 (0)7 66 15 14 40 (prix d'un appel local).

Le service clients et le service après-vente sont joignables du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00.

### **11.3 Litige**

Les ventes de billets effectuées sur le site Internet <https://exmoveredance.com/> sont soumises à la loi française. Tout litige sera, à défaut d'accord amiable, de la compétence exclusive des tribunaux français.

Tout litige relatif à la conclusion, l'interprétation, l'exécution ou la rupture du contrat passé entre Compagnie Corps Itinérants et le client, même en cas de recours en garantie ou de pluralité de défendeurs, sera, à défaut d'accord amiable, de la compétence des Tribunaux du lieu où demeure le défendeur ou de la compétence de la juridiction du lieu de la livraison effective de la chose.

### **CONDITIONS D'UTILISATION DU E-TICKET**

Le billet est soumis aux conditions générales de vente de la Compagnie Corps Itinérants ainsi qu'aux conditions particulières suivantes, que vous avez acceptées avant l'achat du billet.

#### **1. Conditions de validité**

Le e-ticket est uniquement valable s'il est imprimé sur du papier A4 blanc, vierge recto et verso.

Une bonne qualité d'impression est nécessaire. Les billets partiellement imprimés, souillés, endommagés ou illisibles ne seront pas acceptés et seront considérés comme non valables.

En cas d'incident ou de mauvaise qualité d'impression, vous devez imprimer à nouveau votre fichier .pdf ou .jpg.

Pour vérifier la bonne qualité de l'impression, assurez-vous que les informations écrites sur le billet soient lisibles.

#### **2. Contrôle du e-ticket**

L'entrée à l'Évènement est soumise au contrôle de la validité de votre e-ticket. Pour des mesures de sécurité, vous pourrez également être tenu de vous soumettre à des fouilles individuelles et contrôles de sacs.

Nous vous conseillons vivement d'arriver au plus tard 30 minutes avant le début de l'Évènement.

Lors des contrôles, vous devrez obligatoirement être munis d'une pièce d'identité officielle, en cours de validité et avec photo : carte d'identité, passeport, permis de conduire ou carte de séjour. Les livrets de famille sont acceptés pour les enfants.

Pour des mesures de sécurité, vous pourrez être tenu de vous soumettre à des fouilles individuelles et contrôles de sacs.

L'organisateur pourra dans certains cas vous remettre un billet « standard » à 2 souches suite au contrôle de votre e-ticket

### **3. Utilisation du e-ticket**

Le e-ticket est non échangeable et non remboursable, sauf annulation de l'Évènement.

Le e-ticket est personnel.

Le e-ticket est uniquement valable pour l'évènement, à la date et aux conditions figurant sur le billet. Ce titre doit être conservé jusqu'à la fin de l'Évènement.

Il est strictement interdit de reproduire, dupliquer ou contrefaire un billet de quelque manière que ce soit. La reproduction du billet et l'utilisation de la copie de ce billet sont passibles de poursuites pénales.

En cas de non-respect de l'ensemble des règles précisées ci-dessus, ce billet sera considéré comme non valable.

### **4. Responsabilité**

Compagnie Corps Itinérants décline toute responsabilité pour les anomalies pouvant survenir en cours de commande, de traitement ou d'impression du billet dans la mesure où elle ne les a pas provoquées intentionnellement.

De même, Compagnie Corps Itinérants n'est pas responsable en cas de perte, vol ou utilisation illicite du billet